



Le *Fonds Nature Madeleine-Auclair* a été créé par Réjean Dumas à la mémoire de sa mère, Madeleine Auclair. Femme engagée et d'avant-garde, Madame Auclair avait compris les liens entre la nature, la santé du corps et celle de l'esprit. Elle exprimait ces liens à travers les arts. Elle avait une profonde passion d'apprendre et d'enseigner. Ce fonds qui porte son nom appuiera les projets qui reprennent cette vision.

DOCUMENT D'INFORMATION

DATE LIMITE
31 octobre

OCTOBRE 2018

 **TABLE DES MATIÈRES**

1. OBJECTIF DU FONDS.....	1
2. PROJETS ADMISSIBLES.....	1
3. TERRITOIRE VISE.....	1
4. ORGANISMES ADMISSIBLES.....	1
5. CRITERES D'EVALUATION.....	1
6. SOUMISSION DES DEMANDES.....	2
7. CONDITIONS PARTICULIERES.....	2
8. DUREE DU PROJET.....	2
9. RAPPORT DE FIN DE PROJET.....	3
10. MODALITES DE VERSEMENT.....	3
11. MONTANT TOTAL DISPONIBLE.....	3
12. PERSONNE RESPONSABLE ET SOUTIEN DE LA COMMUNAUTE.....	3

▶ 1. OBJECTIF DU FONDS

Faire connaître les habitats fauniques et les milieux naturels d'importance au Québec en réalisant des activités éducatives, en favorisant l'activité physique et en faisant la promotion de l'utilisation de ces milieux pour l'expression des arts.

▶ 2. PROJETS ADMISSIBLES

Les types de projets admissibles sont :

1. la tenue d'activités éducatives dans un milieu naturel ;
2. la mise en place d'activités liées à l'expression des arts ou à l'activité physique dans un milieu naturel.

▶ 3. TERRITOIRE VISE

Tout milieu ou habitat naturel d'intérêt situé au Québec.

Une priorité pourrait être accordée aux sites suivants :

- milieu légalement protégé à perpétuité par un organisme de conservation reconnu ;
- milieu faisant partie d'un écosystème viable, présentant une faune et une flore sensibles et pour lequel un plan de protection et de mise en valeur a été élaboré ;
- milieu faisant partie de la liste des sites prioritaires identifiés par la Fondation de la faune (voir dans la section « Documents de référence » dans la page du Fonds).

▶ 4. ORGANISMES ADMISSIBLES

Tout organisme, association ou corporation sans but lucratif légalement constitué peut soumettre une demande d'aide financière.

Les individus ne sont pas admissibles.

▶ 5. CRITERES D'EVALUATION

Les projets qui satisfont aux critères d'admissibilité seront évalués en fonction des éléments suivants :

- qualité de la demande et degré de planification du projet ;
- capacité du requérant à réaliser le projet et à assurer le suivi ;
- résultats escomptés du projet sur les habitats fauniques et la biodiversité ;

- faisabilité technique et financière du projet ;
- maillage avec différents partenaires locaux ou régionaux ;
- rapport coût/bénéfice du projet ;
- potentiel de diffusion des activités réalisées.

La mise en place de nouvelles initiatives et la répartition régionale équitable de l'ensemble des projets retenus seront des éléments considérés.

▶ 6. SOUMISSION DES DEMANDES

Les demandes devront être déposées à la Fondation le **31 octobre de chaque année**.

Les organismes demandeurs doivent remplir le formulaire de demande d'aide disponible sur le site Internet de la Fondation et l'envoyer par courrier électronique, **en format PDF** à l'adresse courriel suivante : projets@fondationdelafaune.qc.ca

Pour toutes les demandes, les renseignements suivants seront exigés :

- carte de localisation du site visé ;
- s'il y a lieu, le site prioritaire à protéger auquel fait référence votre projet, tel que reconnu sur la liste des sites prioritaires à protéger de la Fondation de la faune ;
- résolution de l'organisme demandeur autorisant la personne identifiée à signer la demande et l'entente, si cette personne n'est pas le président ou le directeur général de l'organisme ;
- copie de la charte ou des lettres patentes de l'organisme si elles n'ont pas déjà été transmises à la Fondation ou si elles ont été modifiées ;
- copie des lettres d'appui financier.

▶ 7. CONDITIONS PARTICULIERES

Le pourcentage de financement offert pour ces projets n'est pas limité, pouvant même atteindre 100 % dans certains cas exceptionnels. Le partage du financement est toutefois encouragé.

▶ 8. DUREE DU PROJET

Les projets devront être d'une durée maximale d'un an.

▶ 9. RAPPORT DE FIN DE PROJET

Un rapport succinct permettant de vérifier la réalisation des travaux et l'atteinte des objectifs du fonds devra être déposé à la Fondation de la faune pour obtenir le paiement final de l'aide financière.

▶ 10. MODALITES DE VERSEMENT

- 60 % de l'aide sur attestation de début des travaux et dépôt d'engagements financiers suffisants pour la réalisation complète du projet ;
- 40 % de l'aide sur le dépôt du rapport de fin de projet et le bilan financier.

▶ 11. MONTANT TOTAL DISPONIBLE

Une enveloppe totale d'environ 10 000 \$ à 12 000 \$ est affectée annuellement pour soutenir l'ensemble des projets présentés dans le cadre de ce fonds. En moyenne, ce sont deux à quatre projets soutenus annuellement avec une aide octroyée de l'ordre de 3 000 \$ à 5 000 \$ chacun.

▶ 12. PERSONNE RESPONSABLE ET SOUTIEN DE LA COMMUNAUTE

Le Fonds Nature Madeleine-Auclair repose sur les orientations et les conseils d'un comité externe formé de sept membres bénévoles.

La coordonnatrice de projets qui est responsable du Fonds est M^{me} Christine Bélanger. Elle agit comme conseillère pour assurer les liens entre le comité et la Fondation de la faune du Québec.



Le Fonds Nature Madeleine-Auclair bénéficie de l'expertise d'un conseiller en placement chez Valeurs mobilières Desjardins <http://www.vmd.ca>. Une part du capital dont dispose le fonds est placée chez VMD qui a gracieusement offert d'assumer les frais d'administration et de transaction.



Le Fonds Nature Madeleine-Auclair est membre de la « Famille des Fonds faune et milieux naturels ». Une part du capital dont dispose le fonds réside sous forme inaliénable à la Fondation Québec Philanthrope. <http://www.quebecphilanthrope.org>